



Communiqué de presse

55/22

Montreuil, le 8 juin 2022.

KORIAN, un nouvel ORPEA ?

Après être passé magiquement à travers l'orage qui s'abat sur les groupes de santé privée lucrative, (ORPEA, BRIDGE), après avoir été cité dans le livre de Victor Castanet « Les fossoyeurs », KORIAN est de nouveau sous les feux de l'actualité à la suite de 30 plaintes déposées ce jour par des familles, notamment pour « homicide involontaire ».

Ce n'est pas le fait de communiquer abondamment depuis plusieurs semaines sur la politique de l'entreprise (entreprise à mission, ratios d'encadrement, ouverture de l'actionnariat entreprise envers les salarié.e.s) qui rassure. Ces plaintes prouvent ce que la CGT dénonce depuis des années sur les conditions de travail, les remplacements des salarié.e.s absent.e.s, la maltraitance institutionnelle.

La CGT, partie civile dans d'autres plaintes similaires, suivra avec attention la communication de l'entreprise qui vient de sortir un communiqué de presse inconsistant. Par l'intermédiaire de son avocat, le groupe KORIAN déclare : « *Nous ne savons rien du détail de ces plaintes. Ces évènements n'ont pas été portés à la connaissance des établissements et ça me surprend beaucoup. Les familles savent à qui parler en cas de difficultés. Relations-familles... Un médiateur indépendant... Leurs demandes sont traitées par ces services. En cas de dysfonctionnement, s'il y en a, KORIAN a l'obligation de saisir l'ARS* »... etc.

La preuve que non, puisque ces familles sont obligées de passer par la justice pour se faire entendre !

La CGT continuera avec force d'accompagner les salarié.e.s dans leurs revendications d'une meilleure prise en charge des résident.e.s et réaffirme que ces structures ne doivent plus être entre les mains d'actionnaires, mais revenir dans le giron d'un grand service public de la santé.